



Bagarre 2 dent pété etc...

Par **thebak_old**, le **28/08/2007** à **14:37**

bonjour j'ai frappé un mec qui la bien mérité c'est lui ki a donné le premier coup c moi qui lui ai donné le dernier je lui ai cassé le nez et pété 2 dent il a porté plainte contre moi ,a votre avis combien il risque d'avoir de jour de ITT ? qu'est ce que je risque si il a plus de 8 jours sachant que je me suis defendu et y a quelqu'un qui peu temoigné de cela??

précision: moi j'ai eu des blessures benine par rapport a lui et le combat c'est passé a la loyal

MERCI POUR VOTRE REPONSE

Par **Jurigaby**, le **28/08/2007** à **14:45**

Bonjour.

Il est quasi impossible de prévoir à l'avance de combien sera l'ITT.

Ce le médecin légiste qui doit le déterminer.

Maintenant, si vous vous êtes défendu, je vous conseille vivement de faire valoir la légitime défense ce qui vous permettrait d'être reconnu irresponsable pénalement.

Maintenant, c'est au juge qu'il appartient de dire si oui ou non, il y a eu légitime défense.

Ceci étant dit, je doute sérieusement que vous soyez condamné à quelque chose si ce n'est une amende.